

Genève, le 5 juin 2013

## Le Conseil d'Etat

4394-2013	GRAND CONSEIL			
	Expédié le:		Session GC: Gー子 G ノS	)
	Président	$\times$	Députés (100)	
	Correspondance GC	X	Bureau	$\times$
	Secrétariat		Chefs de groupe	X
	Commission:			
	Objet: (00=62e+63			
	Copie à:	A PROPERTY CO.		

Présidence du Grand Conseil M. Gabriel Barrillier Président Case postale 3970 1211 Genève 3

Concerne: Question écrite urgente 63

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à notre courrier du 15 mai dernier ainsi qu'à votre réponse du 23 mai 2013, concernant la question urgente écrite 63.

Comme vous le savez, c'est bien volontiers que le Conseil d'Etat répond d'ordinaire scrupuleusement et avec diligence au Grand Conseil, et par ce biais au public, aux questions écrites urgentes déposées par les députés, pour autant que leur contenu soit conforme au respect que se doivent mutuellement les autorités de la République tant à la forme qu'au fond.

Malheureusement, la question écrite urgente 63 est particulièrement blessante à l'égard de nos partenaires du Grand Genève, confondant de manière offensante la politique des transports publics et celle de la sécurité et de l'économie.

Dès lors, compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'État n'a pas voulu répondre à la question déposée par l'interpellateur.

Toutefois, notre Conseil tient à vous informer de ce qui aurait été répondu à l'interpellateur, en cas de rédaction conforme de la question.

Le développement de nouvelles lignes transfrontalières s'inscrit pleinement dans la vision du Grand Genève permettant ainsi, aussi bien aux résidents suisses que français, de se déplacer sur le territoire.

La ligne 61 n'est pas une nouvelle liaison en tant que telle puisqu'elle sert essentiellement de remplacement à la ligne de train entre Annemasse et les Eaux-Vives pendant les travaux du CEVA, tout en étant prolongée jusqu'à Cornavin, afin d'offrir une liaison régulière directe entre Chêne-Bourg et la gare principale de Genève pour les personnes à mobilité réduite, celles avec des bagages ou des poussettes.

La ligne M n'est, quant à elle, pas à proprement parler une ligne transfrontalière puisqu'elle est à l'initiative des autorités françaises et financée à 100% par celles-ci. Elle permet avant tout de relier les communes d'Archamps et de Collonges-sous-Salève aux pôles d'activités d'Archamps et de Saint-Julien-en-Genevois.

Plus généralement, le développement de lignes transfrontalières permet d'accroître l'utilisation des transports collectifs par rapport à la voiture. En 2011, selon les résultats de l'enquête aux frontières, 16% des déplacements quotidiens aux frontières du canton de Genève s'effectuaient en transports publics (environ 43'000 déplacements) dont 70% en provenance du canton de Vaud. À 80%, ces déplacements étaient réalisés pour le motif domicile-travail. Le motif achat ne représentait que 1% des déplacements, soit à peu près 400 déplacements par jour. Le commerce genevois n'est donc guère affecté.

Par ailleurs, les services de police français et suisses travaillent en collaboration afin de lutter contre la criminalité: Les contacts récents vont d'ailleurs dans le sens d'une optimisation des actions de sécurité, dans ce contexte précisément. Il en va de même dans les transports publics où les Transports publics genevois (TPG) travaillent de manière concertée avec les forces de l'ordre dans le cadre d'interventions policières.

Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir donner lecture du présent courrier au Grand Conseil.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja Wyden Guel

Le président :

Charles Beer